

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 17/02/2025

VOI.25.00.A00328

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
BOULEVARD LEON BLUM, RUE DU MUGUET, AVENUE DES GERANIUMS et  
RUE DE BELFORT

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires (DDT)  
Vu l'avis du Conseil Départemental du Doubs (STA)  
Vu la demande du service SYSTEMES ET RESEAUX - équipes opérationnelles de GBM  
Considérant que des travaux sur les équipements d'éclairage public rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 23/02/2025 au 24/02/2025 BOULEVARD LEON BLUM, RUE DU MUGUET et AVENUE DES GERANIUMS

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 23/02/2025 et jusqu'au 24/02/2025, la circulation des véhicules est interdite de 23h00 le 23/02 jusqu'à 05h00 le 24/02 BOULEVARD LEON BLUM sur l'autopont surplombant la rue de BELFORT (dans le sens DOLE vers BELFORT).

**Article 2 :** À compter du 23/02/2025 et jusqu'au 24/02/2025, les véhicules circulant, :

- BOULEVARD LEON BLUM
- RUE DU MUGUET
- AVENUE DES GERANIUMS

ont l'interdiction de se diriger sur l'autopont en direction de Belfort

**Article 3 :** À compter du 23/02/2025 et jusqu'au 24/02/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant BOULEVARD LEON BLUM, RUE DU MUGUET et AVENUE des GERANIUMS en direction de Belfort. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- BOULEVARD LEON BLUM sur la voie d'insertion au carrefour à sens giratoire RUE DE BELFORT / CHEMIN DU FORT BENOIT
- carrefour à sens giratoire RUE DE BELFORT / CHEMIN DU FORT BENOIT
- voie d'insertion à la ROUTE DE BELFORT (RD683) en direction de BELFORT



**Article 4 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 5 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 6 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 14 FEV. 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,



Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée